

L'armement des pompes à fournir par l'artillerie et l'infanterie sera désigné dans le service de semaine.

Les bâtiments sur rade envoient immédiatement à terre les pompes dont ils disposent et le personnel nécessaire pour les servir.

Les hommes envoyés en corvée d'incendie, tant de terre que de la rade, seront munis d'outils de destruction qui leur seront délivrés par les soins de leurs corps ou bâtiments à raison de 1/3 de l'effectif des corvées.

L'infanterie fera prendre aux ponts et chaussées les outils de ce genre qui s'y trouvent.

En outre de ce matériel et pour permettre l'utilisation facile des bornes-fontaines actuellement existantes, une baille faite d'une demi-barrique sera comprise dans le matériel de chaque pompe et marchera avec elle. Deux anses en corde y seront adaptées pour en permettre le facile transport par deux hommes.

Le commandement sera exercé sur le terrain par le commandant d'armes, qui prendra toutes les mesures nécessaires pour le maintien de l'ordre et l'exécution des manœuvres destinées à éteindre ou à couper l'incendie, après les avoir arrêtées avec le Directeur de l'Intérieur.

Le commandant d'armes ne sortira jamais des limites de la garnison sans charger de cette partie de son service l'officier le plus ancien.

Les pompes des particuliers, armées par les pompiers de la ville, manœuvreront sous les ordres du commandant de l'incendie.

Une demi-section d'infanterie de marine en armes, envoyée dès le début sur le théâtre de l'incendie, sera répartie, par les soins du commandant d'incendie, aux différents débouchés pour maintenir l'ordre et pour empêcher le dépôt de toute matière inflammable dans un rayon convenable autour du foyer.

Un plan des diverses prises d'eau sera établi par les soins de l'état-major et communiqué aux corps.

Les chefs de corps s'assureront que les officiers et sous-officiers en ont une connaissance exacte.

Deux fois par mois, le samedi, la manœuvre à eau des pompes sera faite par les soins des corps qui devront les servir ; le commandant d'armes s'entendra à cet effet avec les services qui en sont détenteurs ; il fera faire cet exercice à tour de rôle dans les différents quartiers de la ville.